

ATHENEE LOUISIANAIS

Cérémonie de 1895.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année :

L'INFLUENCE DE NAPOLÉON Ier SUR LES DESTINÉES DE LA FRANCE.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1896 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être dorés aussi lisiblement que possible, sur papier découpé, avec une marge, et seulement sur un recto et un verso ; il ne devront pas dépasser 20 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portera une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre ses séances l'enveloppe contenant le nom du concourriste qui a inscrit la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit courant sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concourristes à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le comité.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui sera connuira se devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui obtient la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire personnel,

John Rouse,

P. O. Box 725.

Les avocats trouveront utile à consulter la liste ci-dessous des journées qui sont appellables (retourables) à la Cour Suprême, les affaires des diverses paroisses de l'Etat.

Acadie, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Ascension, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Aroyaïs, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Baton Rouge, Est, les quatrièmes lundis de mars de mai et de novembre.

Baton Rouge, Ouest, les seconds lundis de mai et de novembre.

Calcasieu, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Cameron, les seconds lundis de mai et de novembre.

Catahoula, les seconds lundis de mai et de décembre.

Châtaigne, les seconds lundis de mai et de décembre.

Concordia, les seconds lundis de mai et de décembre.

Coushatta, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Felicians, Est, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Franklin, les seconds lundis de mai et de décembre.

Grant, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Harrison, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Iberia, les quatrièmes lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Iberia, les seconds lundis de mai et de décembre.

Jefferson, les premiers et seconds lundis de chaque mois.

Lafourche, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Lafayette, second lundi de mai et de novembre.

Lincoln, seconds lundis de mai et de décembre.

Madison, seconds lundis de mai et de décembre.

Morehouse, seconds lundis de mai et de décembre.

Natchitoches, seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Pointe Coupee, second lundi de janvier, d'avril et de novembre.

Tangipahoa, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Vermilion, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Vernon, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Washington, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Webster, les seconds lundis de mai et de décembre.

Wicomico, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

Ouachita, seconds lundis de mai et de décembre.

Orleans, première et troisième lundi de mois.

Plaquemines, premiers et troisièmes lundis du mois.

Pointe Coupee, second lundi de janvier, d'avril et de novembre.

St. Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Mary, les seconds lundis de mai et de décembre.

St. Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Trotteuse, les quatrièmes lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Bernard, les premiers et troisièmes lundis de mois.

St. Charles, les troisièmes lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Helena, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janvier.

St. James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Mary, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Trotteuse, les quatrièmes lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Mary, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Trotteuse, les quatrièmes lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Trotteuse, les quatrièmes lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Trotteuse, les quatrièmes lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Trotteuse, les quatrièmes lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Trotteuse, les quatrièmes lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Trotteuse, les quatrièmes lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Trotteuse, les quatrièmes lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Trotteuse, les quatrièmes lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Trotteuse, les quatrièmes lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Trotteuse, les quatrièmes lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Trotteuse, les quatrièmes lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Trotteuse, les quatrièmes lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Trotteuse, les quatrièmes lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Trotteuse, les quatrièmes lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Landry, les seconds lundis de janvier, d'avril et de novembre.

St. Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St. Tammany, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.